



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Bureau de poste du centre commercial Louis-Bleriot

Question écrite n° 46884

Texte de la question

M. Jacques Guyard appelle l'attention de M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace sur les menaces de fermeture qui pèsent sur le bureau de poste du centre commercial Louis-Bleriot, à Guyancourt dans les Yvelines. Cette fermeture, dont l'annonce a suscité la création d'un comité d'usagers, priverait plus de 7 000 habitants d'un service public de proximité et contribuerait à réduire l'équipement d'un des quartiers les plus denses de cette commune. Certes, l'ouverture d'un centre plus important, capable de répondre aux besoins d'une population qui atteindra bientôt 30 000 habitants, est envisagée, mais cela ne pourrait-il s'accompagner du maintien de ce bureau sous forme d'annexe ? Il lui demande comment il entend, dans le cadre de la modernisation du réseau postal, répondre à l'attente légitime des usagers dans cette commune.

Texte de la réponse

La Poste participe activement à la politique d'aménagement du territoire conformément aux dispositions de la loi du 2 juillet 1990, de son cahier des charges et du contrat de plan qu'elle a signé avec l'État, avec comme objectif d'assurer un service public de qualité sur l'ensemble du territoire, en particulier dans les banlieues. Comme le souligne l'honorable parlementaire, la population du quartier du Pont du Rouloir à Guyancourt, où se situe le bureau de poste actuel, craint la fermeture de cet établissement du fait de la construction du nouveau bureau de cette ville à environ 800 mètres de ce quartier. Ce bureau, dont l'ouverture est prévue en avril 1997, permettra un meilleur accueil du public et une amélioration des conditions de travail des personnels puisqu'il sera organisé en trois espaces : les guichets, l'espace conseil personnalisé et l'espace automates. Toutefois, cette nouvelle implantation ne remet nullement en cause l'existence du bureau de poste situé sur la place Bleriot et les rumeurs quant à sa fermeture sont dénuées de tout fondement.

Données clés

Auteur : [M. Guyard Jacques](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46884

Rubrique : Poste

Ministère interrogé : télécommunications et espace

Ministère attributaire : télécommunications et espace

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 décembre 1996, page 6824

Réponse publiée le : 17 février 1997, page 859